

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 15 septembre 2016 portant nomination de membres du conseil départemental du Finistère auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

NOR : AFSS1630779A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental du Finistère auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Bretagne sur désignation du MEDEF:

- M. BARAER (Yves) en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. GLEDEL (Frank).
- M. GLEMOT (Gérard) en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. MARC (Jean-René).
- M. FARO (Claude) en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. GLEMOT (Gérard).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 septembre 2016.

Pour le ministre de l'économie
et des finances et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET